

Code vestimentaire

Journées en civil



CHANDAIL : Opaque couvrant le dos et espace de 3 cm maximum entre le chandail et le pantalon (deux doigts).



CAMISOLE : Manches coupées, bretelles larges qui couvrent les épaules et le dos.



PANTALON, JUPE OU PANTALON COURT : Opaque, mi-cuisse, y compris les trous (se référer aux images).



VÊTEMENTS D'ÉDUCATION PHYSIQUE : Vêtements de la collection.



SOULIERS : Fermés ou sandales avec courroies aux talons.

ACCESSOIRES : Non reliés à la drogue, à la violence, au sexisme et sans symbole à caractère sexuel.